

Motion votée à l'unanimité lors de la session du 9-11 mai 2017

La section CNU 25 demande que l'obtention d'un semestre sabbatique par tou-te-s les collègues revenant de congé maternité, congé d'adoption, congé parental ou congé longue maladie devienne un droit systématique. La section insiste pour que ces semestres s'ajoutent et n'amputent pas le nombre de CRCT dont peuvent bénéficier statutairement tous les enseignants chercheurs une fois tous les 6 ans et accordé par le CNU ou les universités.